

du développement dans lequel elles s'inscrivent. Pour de nombreux pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie qui ont mis en oeuvre les programmes d'ajustement structurel et engagé des processus participatifs, le défi ne consiste probablement pas dans la création de structures non gouvernementales, mais plutôt dans la coordination de leurs différentes activités.

Par ailleurs, une société civile trop forte est susceptible d'affaiblir l'autorité des pouvoirs municipaux et du gouvernement national et de compromettre les acquis démocratiques. C'est ce qui se produit lorsque les activités des organismes privés de développement, qui sont financés par la communauté internationale, sont perçues comme une éclipse aux efforts déployés par l'État en matière de développement local.

Dans d'autres cas, il est fort possible que ce soit l'État qui maintienne le contrôle total des organisations de la société civile et réduise l'efficacité et la portée de leurs activités. Il faut donc se livrer à un exercice d'équilibre pour pouvoir atteindre l'objectif qui consiste en un partenariat entre une société civile forte, des pouvoirs publics forts et un secteur privé engagé en faveur du capital social.<sup>58</sup>

Les politiques visant à développer le capital social risquent également d'affaiblir les institutions démocratiques. Il est un peu trop facile de créer l'impression que les fonds provenant de sources non gouvernementales sont plus accessibles, plus disponibles et plus conséquents au niveau local qu'ils ne le sont pour les organismes gouvernementaux locaux et nationaux. Il faut rappeler à cet égard que l'un des principaux arguments invoqués par la société civile en vue d'obtenir des fonds, est la faiblesse du secteur public. Le financement des seules activités de la société civile et la négligence des organisations gouvernementales, risque de reproduire la même gouvernance partielle à laquelle ces interventions veulent remédier. L'établissement de partenariats entre la société civile, les pouvoirs publics et le secteur privé et le renforcement de la transparence des financements restent un travail de longue haleine qui promet d'être plus fructueux puisqu'il peut développer un capital social doté d'une grande capacité de résistance aux catastrophes.

Les stratégies de réduction des risques de catastrophe peuvent offrir également l'occasion de tenir compte des spécificités des genres tant dans l'élaboration des politiques que dans leur mise en oeuvre. Les aptitudes et l'expérience des femmes en matière de développement et de maintien des réseaux sociaux locaux peuvent jouer un rôle de premier plan dans la réduction des risques de catastrophe.

Cela étant dit, la participation des femmes dans les structures de prise de décisions au niveau local continue d'être fortement entravée par leur statut économique et politique. Il arrive

souvent que les femmes constituent la majorité des membres d'une organisation alors que les hommes dominent au niveau de la direction.

L'engagement d'un dialogue avec les différentes composantes de la société pour définir la nature des relations sociales qui régissent une communauté est essentiel si l'on souhaite aider les groupes vulnérables, qui sont aussi exclus socialement, à développer leur propre résistance à travers la participation aux activités de la société civile.

Dans la ville de Cox's Bazar, au Bangladesh, l'intégration des femmes dans les activités de préparation aux catastrophes et de développement (y compris l'éducation, la santé reproductive, et la création de petites entreprises) a abouti à une réduction spectaculaire du nombre de femmes tuées ou affectées par les cyclones tropicaux.<sup>59</sup>

Les efforts d'émancipation des femmes qui sont déployés par Janpath, une organisation de la société civile, depuis le tremblement de terre de Gujarat montrent l'importance de la prise en compte d'une approche sexospécifique au cours de la période de reconstruction après les catastrophes. Janpath est un réseau d'organisations non gouvernementales qui visent à améliorer le statut des femmes dans la société du Gujarat pour jeter les bases d'une gouvernance plus ouverte.<sup>60</sup>

### 3.3 Comment l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement peut-elle contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire?

Les relations entre chacun des huit objectifs du développement pour le Millénaire et la gestion des risques de catastrophe ont été abordées dans le chapitre 1. L'objectif de cette section est d'attirer l'attention sur les politiques efficaces qui sont susceptibles de contribuer à réduire davantage les pertes dues aux catastrophes tout en faisant partie d'un programme plus vaste de développement humain. La réduction des risques de catastrophe s'attachera avant tout à la réalisation des Objectifs 1, 3, 6, 7 et 8 qui sont abordés ici :

#### *ODM 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim*

Voici quelques unes des nombreuses actions qui peuvent être entreprises pour réduire à la fois les risques de catastrophe, la pauvreté et la faim :

- Le renforcement des sources de revenus et leur diversification.
- L'encouragement des investissements étrangers et de la création d'emplois.

- L'adoption d'une approche de la planification urbaine appropriée et participative.
- La mise en place d'un système de sécurité sociale, la fourniture de l'accès aux soins de santé et à l'éducation
- La mise en place de vastes mécanismes d'évaluation des risques/pertes pour les personnes dont les biens sont exclus des contrats d'assurance dommage.

Lorsqu'une catastrophe survient, elle risque de supprimer les sources de revenu, les économies et les biens personnels et nationaux. C'est cet aspect dévastateur des catastrophes qui fait qu'un programme de développement protégeant les populations pauvres est également un atout pour les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

Dans plusieurs cas, il suffit de modifier la manière dont de nombreux projets et programmes de réduction de la pauvreté sont mis en œuvre pour qu'ils puissent prendre en compte la réduction des risques de catastrophe. C'est le meilleur gage de durabilité des efforts visant à réduire la pauvreté et la faim.

De nombreux pays et organismes internationaux de financement prennent en considération l'impact des grands projets sur l'environnement social et naturel dans la planification du développement. Ces évaluations pourraient prendre également en compte l'impact éventuel des projets de développement sur les risques de catastrophe. Elles pourraient encourager la transparence des informations sur la manière dont les très importantes activités en faveur du développement affectent certaines populations, leurs logements et leurs sources de revenu, et contribuent à modifier les types de risques de catastrophe. Si ces informations sont rendues publiques, elles pourraient alors permettre aux populations sinistrées de prétendre à des indemnisations.

### *ODM 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes*

Le niveau de vulnérabilité des hommes et des femmes aux risques de catastrophe varie selon le type de catastrophe et l'accès de chacun aux ressources qui permettent de développer une résistance aux catastrophes et de se rétablir de leurs effets. Là où les structures de pouvoir excluent les femmes des processus de prise de décision et de l'accès à la sécurité économique, elles créent une vulnérabilité inégale aux catastrophes.

L'exclusion continue des femmes de tous les niveaux de responsabilité politique fait perdre à des sociétés entières des chances de développement humain et de gestion des risques de catastrophe.

L'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire constitue l'objectif quantitatif fixé pour cet Objectif du Millénaire. Mais il existe

bien d'autres moyens de mesurer la pleine participation des femmes dans la société.

Les objectifs à long terme pour le développement et la réduction des risques de catastrophe doivent être l'émancipation des femmes et l'amélioration autogérée du cadre social où vivent les femmes et les fillettes. Ils devraient également donner leur donner les moyens d'avancer vers l'égalité hommes/femmes au niveau du ménage, de la famille et des relations sociales de façon générale.

Permettre aux femmes d'exprimer davantage leurs opinions sur le développement revient à les encourager à participer à la définition des priorités dans ce domaine. En effet, le renforcement des capacités des femmes à prendre part à la gestion des risques de catastrophe, aux réformes du régime de propriété foncière et immobilière, à accéder aux droits à l'héritage et à l'emploi sont autant de mesures qui peuvent être aussi importantes que la promotion de l'accès des femmes à la justice sociale, y compris aux services de soins de santé et d'éducation et aux régimes d'aide juridique.

L'importance d'accorder une large place à l'égalité entre les sexes dans la planification du développement et dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe relève de la nécessité de promouvoir des processus de prise de décision ouverts et intégrateurs. Le renforcement de la capacité de résistance aux catastrophes passe par l'existence de processus ouverts et consultatifs, capables de mobiliser les groupes les plus vulnérables dans une société donnée. Car, le plus souvent, les personnes les plus vulnérables sont les plus ingénieuses et paradoxalement les moins intégrées dans la vie économique et politique de la société. Cette catégorie de personnes comprend les femmes, les enfants devenus chefs de famille, les personnes âgées prenant en charge leurs petits-enfants, les minorités ethniques et religieuses persécutées, les populations affaiblies par des maladies chroniques et les classes sociales défavorisées.

### *ODM 4. Réduire la mortalité infantile*

Les enfants sont plus exposés que les adultes aux risques d'être blessés, tués ou autrement affectés en cas de catastrophe. Aussi, a-t-on estimé à 114 000 le nombre d'enfants en âge de scolarisation qui sont devenus sans-abri à la suite du tremblement de terre qui a secoué Marmara, en Turquie, en 1999.<sup>62</sup>

Ce sont probablement les effets indirects des catastrophes qui pèsent le plus sur les enfants et contribuent à l'augmentation du taux de mortalité infantile à l'échelle nationale. Les catastrophes naturelles laissent derrière elles des enfants sans ressources financières, en proie à la pauvreté extrême et souvent sans le moindre abri.

Des mesures spéciales de protection des enfants s'imposent. L'aide aux familles élargies qui sont capables de prendre en charge les orphelins ou l'aide aux orphelinats bien dirigés sont quelques unes des mesures qui sont à même d'améliorer les conditions de vie de nombreux enfants. Quant aux enfants nés dans des familles sinistrées, ayant perdu leurs moyens de subsistance et leurs maisons, leurs chances de survie dans les premières années seront réduites.

#### ***ODM 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies***

Pour de nombreuses personnes, la détresse et le choc ressentis lors des catastrophes ne sont qu'une pression parmi d'autres. Comme il a déjà été souligné, le VIH/sida et d'autres maladies risquent d'affaiblir les individus et les communautés, de la même façon que les conséquences des catastrophes risquent d'annuler les acquis du développement, détruire les moyens de subsistance, réduisant les capacités des populations sinistrées à résister aux maladies.

Les mesures visant à renforcer les soins médicaux de base, les soins de santé familiaux, et les soins de santé préventifs peuvent jouer un rôle de premier plan dans le renforcement la société et dans le développement de sa capacité de résistance aux catastrophes naturelles.

Il faudrait élaborer des programmes de développement novateurs pour faire face des situations complexes où les catastrophes naturelles frappent des pays qui sont déjà en proie aux maladies et autres difficultés. Il est encore difficile d'acheminer les produits de première nécessité et d'assurer l'accès à l'éducation et aux soins de santé aux enfants dont les parents ont été tués ou affaiblis par la maladie. Il est encore plus difficile d'acheminer l'aide aux communautés rurales qui souffrent de la sécheresse ou des conséquences des mauvaises récoltes ou celles dont les biens et les logements ont été emportés par les inondations.

Il existe des synergies entre les objectifs du développement et la réduction des risques de catastrophe. L'importance d'intégrer les deux éléments se fait ressentir notamment dans les sociétés où une large partie de la population souffre de maladies chroniques.

#### ***ODM 7. Assurer un environnement durable***

Lorsqu'une catastrophe naturelle se produit, elle signale l'existence d'une crise profonde au niveau de la relation qu'entretient l'homme avec son environnement naturel. La dégradation des sols, la perte de la biodiversité, la surpêche, le déboisement, l'épuisement des ressources en eau mettent en péril les sources de revenu dans les milieux ruraux et renforcent la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Dans les villes, la pollution des voies navigables, atmosphérique, l'inadaptation des systèmes d'abduction d'eau potable, la

mauvaise qualité des systèmes d'assainissement et la mauvaise gestion des déchets solides sont à l'origine de nombreuses maladies qui réduisent quotidiennement la résistance des populations aux catastrophes. L'accumulation des risques qui conduit aux catastrophes, en ville comme à la campagne, est étroitement liée aux problèmes de durabilité des ressources environnementales. L'adoption de stratégies pour assurer un environnement durable contribuera à réduire l'accumulation des risques de catastrophes.

Tant l'environnement naturel que les acquis du développement humain sont eux-mêmes exposés aux risques de catastrophe. La force des cyclones tropicaux et des tremblements de terre est capable d'anéantir les biens naturels et les trésors culturels.

Les inégalités au niveau de la répartition géographique des catastrophes indiquent à quel point les risques associés à ces phénomènes sont liés à l'environnement. L'examen précédent des changements climatiques a mis en relief le fait que la création de richesses pour certains génère des risques de catastrophe chez d'autres malgré la distance qui sépare les uns des autres. D'où la nécessité de renforcer la coopération internationale pour prévenir et atténuer les changements climatiques et pour renforcer les capacités d'adaptation des sociétés qui en sont victimes.

Dans un avenir prévisible, il ne sera plus possible de distinguer les signaux des phénomènes hydrométéorologiques, qui peuvent être expliqués par les changements climatiques, du bruit de fond lié à la variabilité naturelle. A cet égard, la responsabilité des pays industrialisés dans la tournure que prennent les changements climatiques est indéniable. Par conséquent, tout en aidant les sociétés concernées à s'adapter aux changements climatiques et à faire face à leurs effets adverses, la communauté internationale devrait s'engager davantage en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

#### ***ODM 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement***

Les aspects les plus importants de cet Objectif sont liés au système commercial, à l'allègement de la dette et à l'octroi d'une aide publique. La réalisation de cet objectif dépend de la bonne volonté des pays développés d'honorer leur engagement. A cours de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue en 2001, à Doha, au Qatar, les besoins et les intérêts des pays en développement ont été au centre des discussions. Toutefois, le cycle de négociations commerciales de l'OMC qui s'est déroulé à Cancun, en 2003, et l'impasse qui s'en est suivie, ont témoigné d'une plus grande volonté politique. Il importe au plus haut point de collaborer et d'agir au niveau international pour permettre aux pays en développement de bénéficier de règles commerciales justes et identiques pour tous.

Il faut signaler, par ailleurs, que des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'allègement de la dette dans le cadre de

l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Ainsi, 26 pays bénéficient à présent de ce processus. L'initiative PPTE est étayée par les organismes internationaux de financement qui ont intégré les prêts liés aux catastrophes dans leurs projets.

Bien que le montant de l'aide publique au développement (APD) ait augmenté en 2002 après environ deux années de baisse, il reste largement loin d'atteindre l'objectif que les pays donateurs s'étaient fixés en s'engageant à verser 0,7% de leur PIB. Les fonds mobilisés pour financer les opérations d'urgence sont faibles et varient d'une année à l'autre selon les crises. Le montant d'une partie de l'APD, qui est destinée au financement des opérations d'urgence, a augmenté de façon régulière de 1,9% en 1986 à 3,2% en 1991 pour atteindre 7,8 en 1999. Depuis, il a baissé pour atteindre 6,3% en 2001. Le budget du programme de gestion des risques de catastrophe qui est prélevé sur les fonds correspondant à ce pourcentage, reste très faible.

Une augmentation du budget de la gestion des risques de catastrophe signifierait que la communauté internationale des donateurs a réexaminé ses priorités. Elle pourrait signifier, le cas échéant, une réponse aux pertes accrues dues aux catastrophes. En tout état de cause, l'augmentation éventuelle des pertes humaines et économiques provoquées par les catastrophes indiquerait que le développement et les risques de catastrophe sont plus liés qu'on ne le pensait.

La Stratégie internationale de prévention des catastrophes a réussi à établir des partenariats sur les plans régional et international pour promouvoir la gestion des risques et diffuser les pratiques optimales. Les négociations qui ont lieu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), récemment centrés sur le Protocole de Kyoto, suscitent également l'attention de la communauté internationale qui est tout à fait capable de s'attaquer de front aux problèmes liés à la gestion des risques de catastrophe.

1. Pour plus d'informations sur l'urbanisation et le risque, voir: Mitchell, J. K. 1999. *Crucibles of Hazard: Mega-Cities and Disasters in Transition*, UNU Press, Tokyo; Pelling, M. 2003. *The Vulnerability of Cities: Natural Disasters and Social Resilience*, Earthscan, London; Sanderson, D. 2000. *Cities, Disasters, Livelihoods, Environment and Urbanisation* 12 (2), 93-102. Ce dernier ouvrage est disponible sur [www.catchword.com/titles/09562478.htm](http://www.catchword.com/titles/09562478.htm)
2. UNDESA Division de la population 2002. *Perspectives en matière d'urbanisation (World Urbanisation Prospects)*
3. McGranahan, G., Jacobi, P., Songsore, J., Surjadi, C., Kjellén, M. 2001. *The Citizens at Risk: From Urban Sanitation to Sustainable Cities*, Earthscan, Londres.
4. [www.unhabitat.org/habredd/global.html](http://www.unhabitat.org/habredd/global.html)
5. [www.unchs.org/istanbul+5/14.pdf](http://www.unchs.org/istanbul+5/14.pdf)
6. [www.egs.uct.ac.za/dimp](http://www.egs.uct.ac.za/dimp) et Nomdo, C. et Coetzee, E. (eds) 2002. *Urban Vulnerability: Perspectives from Southern Africa*, Oxfam: Oxford.

7. [www.adpc.net/audmp/audmp.html](http://www.adpc.net/audmp/audmp.html)
8. Moser, C. 1998. *The Asset Vulnerability Framework: Re-assessing Ultra-Poverty Reduction Strategies*, *World Development* 26 (1), 1-19.
9. Gaye, M. et Diallo, F. 1997. *Community Participation in the Management of the Urban Environment in Rufisque, Senegal*, *Environment and Urbanisation*, 9 (1) 9-29.
10. Voir aussi Sanderson, D. 2000. *Cities, Disasters and Livelihoods*, *Environment and Urbanisation*, 12 (2) 93-102.
11. [www.adpc.net/audmp/India.html](http://www.adpc.net/audmp/India.html)
12. Zevallos, O. en Fernandez Maria Augusta, *Cities at Risk: Environmental Degradation, Urban Risk and Disaster*, La Red 1996.
13. Sharma, A. et Gupta, M. 1998. *Reducing Urban Risk, India*, TDR Project Progress Report, SEEDS, Delhi, Inde.
14. Maskrey et Romero op.cit.
15. PNUD/BCPR Rapport de Mission à Bolivie, 2003.
16. *Risk Transfer and Finance Experience in the Caribbean*, by Jan Vermiren in *Managing Disaster Risk in Emerging Economies*, World Bank 2000; A Review of the Safer Housing Activities. Antigua/Barbuda, St Kitts/Nevis et St Lucia à [www.oas.org/pgdm/document/houserev.doc](http://www.oas.org/pgdm/document/houserev.doc).
17. voir *Journal Environment and Urbanisation* pour de nombreuses études de cas – accessible à [www.iied.org/human/eandu/eandu\\_details.html](http://www.iied.org/human/eandu/eandu_details.html)
18. FICR Rapport sur les catastrophes dans le monde 1998, 24.
19. PNUD, HDR 1999, 1.
20. [www.cepredenac.org/11\\_engl/11\\_index.htm](http://www.cepredenac.org/11_engl/11_index.htm).
21. *Plan Puebla-Panama: Iniciativa Mesoamericana de Prevencion y Mitigacion de Desastres 2003*, Document Estrategico. Mineo.
22. Benjamin, S. 2000. *Governance, Economic Settings and Poverty in Bangalore*, *Environment and Urbanisation*, 12 (1), 35-56.
23. [www.twinside.org.sg/title/mitigate.htm](http://www.twinside.org.sg/title/mitigate.htm)
24. Schiff, M. et Walters, L.A. 2003 *Regional Integration and Development*, papier de la Banque mondiale. Oxford University Press, 1.
25. PNUD, HDR 1999.
26. [www.oas.org/en/cdmp](http://www.oas.org/en/cdmp).
27. [www.keysheets.org/ppip/purple\\_2\\_disasters.pdf](http://www.keysheets.org/ppip/purple_2_disasters.pdf)
28. Pour un débat sur le développement en faveur des populations pauvres voir : [www.nottingham.ac.uk/economics/credit/research/papers/CP.01.15.PDF](http://www.nottingham.ac.uk/economics/credit/research/papers/CP.01.15.PDF)
29. Gouvernement d'Haïti 2001. *Enquête, Budget-Consommation des Ménages (EBCM 1999-2000) Volume II* (Institut Haïtien des statistiques et d'informatique).
30. Scott, J. C. 1985. *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, Yale University Press, Londres.
31. [www.fews.net/livelihoods/baselines/report/?g=1000047](http://www.fews.net/livelihoods/baselines/report/?g=1000047).
32. Francois, J. et Rufin, J.C. *Economie des Guerres Civiles*, Hachette, Paris, 1996.
33. Intergovernmental Panel on Climate Change 2001, *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability, Summary for Policy Makers and Technical Summary for Working Group II Report*. Genève, IPCC.
34. *Poverty and Climate Change: Reducing the Vulnerability of the Poor through Adaptation 2003*. Un publication de: Banque Africain du Développement ; Banque Asiatique du Développement; Ministère britannique du Développement international; Direction Générale pour le Développement, la Commission européenne; Ministère de Coopération et Développement Économique, Allemagne; Ministère de Coopération pour la Développement de Pays-Bas; OCDE, PNUD et PNUE. Washington : la Banque mondiale.
35. Pour le discussion sur l'impact d'El Niño, voir Glantz 2001.

36. [www.christianaid.co.uk/afghanistan/orphans.htm](http://www.christianaid.co.uk/afghanistan/orphans.htm)
37. FAO 1999. Adverse Effect of the Drought on Domestic Food Production during 1998/1999 in Iraq. [www.casi.org.uk/info/fao\\_dr.html](http://www.casi.org.uk/info/fao_dr.html).
38. PNUD 2002. Rapport Mondial sur le Développement Humain 2002.
39. [www.msf.org/countries/page.cfm?articleid=1B8DB098-516B-48D7-9B86169DA6606D05](http://www.msf.org/countries/page.cfm?articleid=1B8DB098-516B-48D7-9B86169DA6606D05).
40. PNUD. République démocratique du Congo. Document du projet.
41. Francois, J. op.cit.
42. Pour plus d'informations sur les guerres et l'économie voir: Stewart, F. et Fitzgerald, V. 2001. War and Underdevelopment, QEH Series in Development Studies. la Université de Oxford.
43. Kelman, I. 2003. Beyond Disaster, Beyond Diplomacy. Pelling, M. (ed) Natural Disasters and Development in a Globalizing World, Routledge, Londres: 110-123.
44. Bosnie-Herzégovine, Council of Ministers, Law on Ministries and Other Bodies of Administración de Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, Janvier de 2003.
45. PNUD, Article de la structure de coopération, PNUD Colombie, 2003.
46. CRED, traitement des données, PNUE/GRID-Genève.
47. PAHO 2001. Strengthening Local Capacity for Disaster Reduction: The Experience of PAHO, Rapport de ISDR.
48. UNAIDS Rapport de Chine.
49. PNUD. 1997. Governance for Sustainable Human Development.
50. Twigg, J. 2001. Corporate Social Responsibility and Disaster Reduction : A Global Overview. Benfield, G. Hazard Research Centre, la Université Collège de Londres.
51. [www.cdera.org/doccenter/publications/CDM%20Strategy%20FDF.pdf](http://www.cdera.org/doccenter/publications/CDM%20Strategy%20FDF.pdf).
52. PNUD/ ISDR, Living with Risk, 2002, 83.
53. PNUD, Réunion du Groupe d'experts sur le rôle des organisations régionales dans le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des catastrophes, Genève, Octobre 2002.
54. [www.cepredenac.org](http://www.cepredenac.org)
55. De Haan, A. 2000. Migrants. Livelihoods and Rights : The Relevance of Migration in Development Policies, DFID, Social Development Working Paper, n-umber 4.
56. Moser, C. 1998. The Asset Vulnerability Framework : Reassessing Urban Poverty Reduction Strategies, World Development 26 (1), 1-19.
57. Pelling, M. 2003 The Vulnerability of the Cities : Natural Disaster and Social Resilience, Earthscan, Londres.
58. SNPMAD 2002. Gestion del Riesgo es Igual a Desarrollo – Lecciones de la Experiencia.
59. [www.cepredenac.org/03\\_proye/pnud/index.htm](http://www.cepredenac.org/03_proye/pnud/index.htm)
60. FICR. 2002. Rapport sur les catastrophes dans le monde, 2002.
61. Disaster Emergency Committee, 2002. The Gujarat Earthquake: Monitoring Visit Report to DEC, [www.dec.org.uk](http://www.dec.org.uk).
62. la Banque mondiale. 1999. Turkey: Marmara; Earthquake Assessment, Turkey Country Office. La Banque mondiale, Washington DC.
63. OCDE/DAC. 2002. depuis 1995, ce chiffre n'inclut pas l'aide alimentaire d'urgence qui figure dans les données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.